

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers  
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Télécopieur : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@cc-bassinbellegardien.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du 15 mai 2008

Convoqué le 6 mai 2008, le conseil de communauté s'est réuni le mardi 15 mai 2008 à 18 heures à la salle polyvalente de Villes sous la présidence de Michel DE SOUZA accueilli par Marie-Hélène BOUVIER, maire de la commune, qui souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires.

La séance ayant été déclarée ouverte, après avoir désigné Philippe DINOCHÉAU en qualité de secrétaire de séance, et appel nominal par ce dernier des membres présents en vérification du quorum, le conseil de communauté a adopté les délibérations suivantes :

### Etaients présents :

**BELLEGARDE-SUR-VALSERINE** : Régis PETIT, Bernard MARANDET, Samir OULAHIR, Françoise GONNET, Mourad BELLAMMOU, Roland MULTIN

**BILLIAT** : Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-Claude BOUDSOCQ

**CHAMPFROMIER** : Michel DE SOUZA, Charles TODESCHINI

**CHÂTILLON-EN-MICHAILLE** : Patrick PERRÉARD jusqu'au point 5-2 et point 7, Gilles MARCON, Jean-Yves DEFFAUX, Michel PIZELLE

**CONFORT** : Didier CHAPUIS, Daniel BRIQUE

### GIRON :

**INJOUX-GÉNISSAT** : Denis MOSSAZ, Rémy BILLET, Joël PRUDHOMME

**LANCRANS** : Pierre GAVIN, Jean-Marc COUTURIER

**MONTANGES** : Daniel PATUEL, Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Gustave MICHEL, Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Yves DELACHENAL, Rosemarie GERMAIN

**SURJOUX** : Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET

**VILLES** : Marie-Hélène BOUVIER, Marie-Noëlle BÉRÉZIAT-DEBOST

Etaients représentés : Didier BRIFFOD par Samir OULAHIR, Serge RONZON par Mourad BELLAMMOU, Michel JERDELET par Didier CHAPUIS, Jean-Luc DEMARQUET par Denis MOSSAZ, Albert COCHET par Rémy BILLET, Marie-Thérèse PERRIN par Christophe MARQUET, Gilles THOMASSET par Yves DELACHENAL

Etaients absents ou excusés : Jean-Pierre PACCOUD, Jean-Pierre LEVASSEUR

**Secrétaire de séance** : Philippe DINOCHÉAU

**Nombre de membres en exercice** : 33

**Nombre de votants** : 31

**Date de convocation** : 6 mai 2008

## **1 Compte-rendu des délégations du Président et du bureau de communauté**

Le conseil de communauté donne acte au Président des décisions prises par ses soins en conformité des délégations qui lui ont été consenties par les délibérations des 9 janvier 2003 et 29 avril 2004 puis n°08-044 du 8 avril 2008 lesquelles ont porté respectivement sur :

- L'attribution d'un marché de prestations juridiques (analyse, conseil, assistance et représentation devant les juridictions y compris le Conseil d'Etat) le 6 mars 2008 auprès du cabinet SCP BIGNON-LEVRAY et associés pour une tranche ferme (analyse, conseil et assistance) de 4 812,50 € HT, une tranche conditionnelle (représentation) de 15 000 € HT et des prestations supplémentaires avec une tranche ferme (réunion et frais de déplacements) de 950 € HT et une tranche conditionnelle (représentation devant juridictions et conseil juridique) de 2 000 € HT
- L'animation du volet économique du CDRA (action 03-5d) le 17 mars 2008 avec l'opération relative à l'animation et la coordination du dispositif SECURISE'RA pour le Bassin Bellegardien et le Pays de Gex pour un montant prévisionnel de 58 707 € HT avec une demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes
- L'attribution du marché de services relatif à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale sur le Bassin Bellegardien au groupement Territoires le 17 mars 2008 pour un montant de 165 000 € HT
- La mise en œuvre de l'action 01-1d du CDRA le 26 mars 2008 dans le cadre de la mission d'étude et d'assistance à l'élaboration du SCOT et demande de subvention de la part de la Région Rhône-Alpes
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL METAGONE Studio le 11 avril 2008 pour la conception et construction de la pépinière d'entreprises sur le PAE des Etournelles pour un montant de 74 000 € HT

D'autre part, le conseil de communauté donne acte également au bureau communautaire réuni le 30 avril 2008 en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil de communauté par la délibération n°08-044 du 8 avril 2008, de sa décision relative à la création d'un poste de chargé de mission contractuel auprès de la MEEF pour l'animation, la mise en place et le suivi du dispositif SECURISE'RA dont la charge a été confiée à la CCBB pour les bassins d'emplois du Pays de Gex, Bassin Bellegardien et Haut Bugey (Nantua-Oyonnax).

## **2 Approbation du compte administratif et du compte de gestion des budgets communautaires (service général et services annexes)**

La version définitive de ces documents n'ayant pu être produite avant le vote des budgets primitifs 2007, il n'a pas été possible de procéder à leur adoption préalable. Il avait alors été décidé d'effectuer, sur la base et au vu des documents provisoires communiqués et certifiés par le comptable du Trésor, la reprise anticipée des résultats prévisionnels dégagés en vue de les affecter pour couvrir, d'une part, le besoin de financement correspondant au report du déficit d'investissement, et constituer, d'autre part, un excédent de fonctionnement initial. Ces opérations

n'auront donc plus qu'à être confirmées, les comptes et résultats définitifs étant en tous points conformes à ceux pris en compte.

Monsieur Gilles MARCON, Vice-Président délégué aux finances, présente, avec l'assistance pour les commentaires appropriés en tant que de besoin du Président, les réalisations et résultats définitifs de la gestion comptable et budgétaire 2007 qui s'établissent comme suit :

2.1 - Service général :

**SERVICE GENERAL  
RESULTAT DE L'EXERCICE 2007**

LIBELLES		BUDGET	REALISE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	Dépenses	4 893 917,00 €	1 283 568,98 €
	Recettes	4 893 917,00 €	685 934,00 €
	Déficit		<b>-597 634,98 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	Dépenses	2 419 717,00 €	1 652 902,87 €
	Recettes	2 419 717,00 €	1 980 393,17 €
	Excédent		<b>327 490,30 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
	Dépenses		2 738 000,00 €
	Recettes		2 411 000,00 €
	Déficit		<b>-327 000,00 €</b>
<b>RESULTAT 2007</b>			
	Déficit		<b>-597 144,68 €</b>

**RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2007**

	Résultat cumulé 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat Cumulé 2007
<b>INVESTISSEMENT</b>	285 367,97 €		<b>-597 634,98 €</b>	<b>-312 267,01 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 003 498,96 €	402 132,03 €	327 490,30 €	928 857,23 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	1 288 866,93 €	402 132,03 €	<b>-270 144,68 €</b>	616 590,22 €

- Excédent cumulé de fonctionnement : 928 857,23 €
- Déficit cumulé d'investissement : 312 267,01 €
- Affectation pour couvrir le besoin de financement d'investissement : 639 267,01 €
- Report en excédent de fonctionnement : 289 590,22 €

2.2 - Service annexe des ordures ménagères :

**ORDURES MENAGERES  
RESULTAT DE L'EXERCICE 2007**

LIBELLES		BUDGET	REALISE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	Dépenses	425 200,00 €	290 375,99 €
	Recettes	425 200,00 €	371 770,35 €
	Excédent		<b>81 394,36 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	Dépenses	1 967 400,00 €	1 859 700,63 €
	Recettes	1 967 400,00 €	1 848 884,46 €
	Déficit		<b>-10 816,17 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
	Dépenses		28 000,00 €
	Recettes		0,00 €
	Déficit		<b>-28 000,00 €</b>
<b>RESULTAT 2007</b>			
	Excédent		<b>42 578,19 €</b>

**RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2007**

	Résultat cumulé 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat Cumulé 2007
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 217,13 €		81 394,36 €	90 611,49 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	147 399,92 €	59 632,87 €	<b>-10 816,17 €</b>	76 950,88 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	156 617,05 €	59 632,87 €	70 578,19 €	167 562,37 €

- Excédent cumulé de fonctionnement (à reporter) : 76 950,88 €
- Excédent cumulé d'investissement (à reporter) : 90 611,49 €

2.3 - Service annexe de la zone des Etournelles :

**ZONE DU FAY (ETOURNELLES)  
RESULTAT DE L'EXERCICE 2007**

LIBELLES		BUDGET	REALISE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	Dépenses	1 032 197,00 €	1 032 138,87 €
	Recettes	1 032 197,00 €	- €
	Déficit		<b>-1 032 138,87 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	Dépenses	2 121 717,00 €	79 397,00 €
	Recettes	2 121 717,00 €	1 448 325,98 €
	Excédent		<b>1 368 928,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
	Dépenses		0,00 €
	Recettes		0,00 €
			<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT 2007</b>			
	Excédent		<b>336 790,11 €</b>

**RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2007**

	Résultat cumulé 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat Cumulé 2007
<b>INVESTISSEMENT</b>	385 960,33 €		<b>-1 032 138,87 €</b>	<b>-646 178,54 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>-818 571,55 €</b>	0,00 €	1 368 928,98 €	550 357,43 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>-432 611,22 €</b>	0,00 €	336 790,11 €	<b>-95 821,11 €</b>

- Excédent cumulé de fonctionnement (à reporter) : 550 357,43 €
- Déficit cumulé d'investissement (reporter) : - 646 178,54 €

## ZONE DE VOUVRAY

### RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

LIBELLES		BUDGET	REALISE
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	Dépenses	835 150,00 €	835 144,81 €
	Recettes	835 150,00 €	- €
	Déficit		<b>-835 144,81 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	Dépenses	3 909 200,00 €	109 334,00 €
	Recettes	3 909 200,00 €	919 579,81 €
	Excédent		<b>810 245,81 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
	Dépenses		0,00 €
	Recettes		0,00 €
			<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT 2007</b>			
	Déficit		<b>-24 899,00 €</b>

#### RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2007

	Résultat cumulé 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat Cumulé 2007
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €		<b>-835 144,81 €</b>	<b>-835 144,81 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	74 050,32 €	0,00 €	810 245,81 €	884 296,13 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	74 050,32 €	0,00 €	<b>-24 899,00 €</b>	49 151,32 €

- Excédent cumulé de fonctionnement (à reporter) : 884 296.13 €
- Déficit cumulé d'investissement (à reporter) : - 835 144.81 €

Le conseil de communauté après que le Président, en conformité avec la réglementation, ait quitté la salle et ait cédé la présidence de séance à Monsieur Gilles MARCON, adopte à l'unanimité, tour à tour, les résultats présentés ainsi que les reprises et les affectations telles qu'indiquées.

### **3 Bilan des acquisitions et des cessions immobilières et foncières 2007**

Prescrite par les articles L 5211-37 et L 5211-38 du Code général des collectivités territoriales, cette formalité s'impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comme à certaines autres collectivités. Le bilan des acquisitions et cessions est soumis chaque année à délibération et est annexé au compte administratif. En outre, les acquisitions et cessions font l'objet d'une inscription sur un tableau récapitulatif annexé de même au compte administratif.

Le conseil de communauté à nouveau sous la présidence de M. Michel DE SOUZA qui a regagné la salle des délibérations, adopte à l'unanimité ce bilan présenté sous

forme de rapport comportant le détail des opérations immobilières réalisées et lequel a été joint à la note de synthèse accompagnant la convocation à la présente réunion.

#### **4 Projet de décisions modificatives budgétaires (service général et services annexes)**

Les budgets primitifs du service général et des services annexes ont été votés le 28 février 2008 par le conseil de communauté sur la base de prévisions établies pour l'ensemble de l'exercice. Or il apparaît à ce jour que certains crédits doivent être ajoutés notamment en particulier pour la pratique des amortissements et la prise en compte des intérêts non échus (ICNE).

Ces décisions modificatives ayant pour effet d'augmenter les montants des crédits votés, le conseil de communauté est donc appelé à les approuver.

##### **4-1 Décision modificative n°1 du budget général**

Il est aussi proposé au conseil de communauté de procéder aux opérations suivantes permettant :

###### **en section de fonctionnement :**

- de prévoir le paiement d'un trimestre de location pour les locaux de la MEEF, l'acte de vente à intervenir avec le Conseil Général ayant pris du retard
- d'effectuer une régularisation des montants des amortissements des biens

###### **en section d'investissement :**

- d'effectuer la même régularisation des amortissements des biens pour les opérations non affectées

Le conseil de communauté approuve cette décision modificative n° 1 portant le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement de 2 218 100 € à 2 240 200 €.

##### **4-2 Décision modificative n°1 du budget ordures ménagères**

Le conseil de communauté approuve également les opérations suivantes permettant :

###### **en section de fonctionnement :**

- de régulariser les ICNE et le montant des opérations d'ordre relatives aux amortissements

###### **en section d'investissement :**

- de régulariser au moyen d'écritures d'ordre l'acquisition du terrain de la déchetterie d'Injoux appartenant précédemment au SIVOM d'Injoux-Génissiat qui vient d'être dissout
- de régulariser le montant des opérations d'ordre relatives aux amortissements de l'exercice

Le conseil de communauté approuve cette décision modificative n° 1 portant le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement de 1 943 700 € à 1 954 400 € et des dépenses et recettes d'investissement de 202 200 € à 216 400 €.

## **5 Autres dispositions budgétaires et comptables**

### **5-1 Allocation de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor public**

Comme le veut la pratique courante, et, conformément à l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et au décret n°82-979 du 19 novembre 1982 ainsi qu'à l'arrêté du 16 décembre 1983 pris pour leur application, il pourrait être opportun d'allouer au Comptable du Trésor public de Bellegarde en sa qualité de percepteur receveur de la CCBB l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés à son taux maximum pour la durée du mandat qui s'engage. Cette allocation est déterminée aux termes d'un calcul mettant en oeuvre un taux de rémunération appliqué de façon dégressive à la moyenne des dépenses effectuées lors des 3 années précédentes répartie par tranche respective successive.

Sur proposition du Président et après discussion, le conseil de communauté décide d'allouer cette indemnité de conseil au Comptable du Trésor public pour la durée du mandat et de la fixer au taux maximum de 100 %.

### **5-2 Validation et mise à jour des durées d'amortissement comptable des amortissements**

Lors de sa séance du 27 mars 2003 le Conseil de communauté a défini les règles applicables pour l'amortissement de ses immobilisations corporelles et incorporelles mais compte tenu des investissements réalisés ou à venir, cette liste est incomplète et il convient de l'adapter pour les différents biens susceptibles d'être amortis ainsi que pour leur durée d'amortissement ce, en particulier, pour les matériels de transport.

Le Conseil de communauté valide à l'unanimité la mise à jour des modalités et durées d'amortissement linéaire des différentes immobilisations incorporelles et corporelles tant pour le service général que pour le service annexe des ordures ménagères et précise que ces dispositions s'appliquent aux biens d'une valeur unitaire de plus de 300 € en conformité de l'article R2321 du Code général des collectivités territoriales.

## **6 Administration et fonctionnement de l'instance communautaire :**

### **6-1 Adoption du schéma organisationnel de la Communauté de communes**

Sur proposition du Président l'exécutif a été doté de 9 Vice-présidents et a mis en place un schéma organisationnel de l'administration communautaire décliné par type de compétence pourvue chacune d'une vice-présidence déléguée et d'une commission correspondante comme lors du précédent mandat. Ce schéma prévoit qu'en appui, ces vice-présidences et commissions reçoivent l'affectation de différents référents territoriaux chargés d'assurer en liaison avec leur Vice-Président respectif l'animation administrative (préparation, exécution, suivi, compte-rendu,...) des affaires et dossiers traités par les commissions permanentes compétentes en ressortant des attributions de la Vice-Présidence concernée.

Le Conseil de communauté adopte ce schéma organisationnel validant l'organisation de l'administration communautaire.



## **6-2 Institution et formation des commissions permanentes et de la commission d'appel d'offres**

### **6-2-1 Constitution des commissions permanentes**

Le schéma organisationnel de l'administration communautaire établit les principes d'organisation et de fonctionnement de la Communauté de communes.

Ces modalités prévoient l'institution de 9 commissions permanentes constituées à partir des thématiques recoupant les différentes compétences exercées et s'articulant autour des 9 Vice-Présidences correspondantes.

Ces commissions reçoivent dans les grandes lignes les attributions suivantes et se déclinent comme suit :

- 1) **Développement économique et commercial** : création et suivi des zones économiques, développement et promotion économique du territoire, pépinière d'entreprises, Maison de l'Emploi, Economie et Formation, relations avec les partenaires institutionnels
- 2) **Aménagement du territoire et politiques contractuelles** : politiques contractuelles, projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, déplacements et mobilités, relations transfrontalières, contrat de développement Rhône-Alpes, politique foncière et urbanistique, SCOT et suivi des documents d'urbanisme, liaisons territoriales
- 3) **Finances** : affaires financières et budgétaires, suivi de l'exécution budgétaire, préparation des documents budgétaires (budgets et comptes administratifs), élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), concours financiers et dotations, gestion et souscription des emprunts, marchés publics, réflexions sur la fiscalité
- 4) **Commission Locale d'Etude des Transferts de Compétences et évolutions statutaires** : études des transferts de compétences, analyse des transferts de charges et réflexions sur les évolutions statutaires et leurs incidences, études des impacts de grands projets et simulation et études diverses
- 5) **Grands équipements structurants et SCOT** : Etudes et programmation des grands équipements, suivi de leur réalisation ;  
Elaboration, animation, suivi et révision du SCOT
- 6) **Gestion et traitement des déchets ménagers** : organisation et gestion des modes de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, aménagement et exploitation des déchetteries intercommunales, promotion et mise en œuvre du tri sélectif
- 7) **Développement touristique et patrimonial** : promotion et équipement touristique du territoire, mise en valeur des sites remarquables et éléments patrimoniaux par l'éclairage, relations avec l'Office de tourisme et le Comité départemental du tourisme
- 8) **Services à la population et communication** : suivi du CLIC, interventions en matière de politique sanitaire et sociale (établissements spécialisés et d'accueil

des personnes âgées, activités d'utilité sociale), services à la population communautaire, relations avec les institutions et les associations, actions de partenariat et soutien en direction du milieu associatif, accompagnement et encadrement des activités de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA), fourrière animale intercommunale

- 9) **Politique environnementale et gestion des espaces** : politiques contractuelles, interventions et actions environnementales, gestion des espaces naturels et pastoraux, préservation de l'environnement, politiques agricoles et forestières, relations avec les institutions

Le bureau réuni le 30 avril 2008 a examiné la composition et les attributions de ces commissions et a donné son aval à leur institution.

La mise en place de ces commissions qui fonctionneraient sous la responsabilité du Vice-Président concerné et du membre du bureau associé, en tant que responsable suppléant pourraient avoir la composition suivante :

**1) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL :**

Responsable : Monsieur Patrick PERREARD, Vice-Président

Responsable suppléant : Madame Marie-Hélène BOUVIER, membre du bureau

Messieurs Michel PIZELLE et Gilbert SACHET, délégués titulaires

Messieurs Samir OULAHIR, Antoine MUNOZ, Yves BASSET et Rémy BILLET, délégués suppléants

**2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES :**

Responsable : Monsieur Régis PETIT, Vice-Président

Responsable suppléant : Monsieur Jean-Yves DEFFAUX, membre du bureau

Messieurs Daniel BRIQUE et Jean-Pierre LEVASSEUR, délégués titulaires

Mesdames et Messieurs Anne-Marie CHAZARENC, Agnès VIALARD, Christophe MAYET et Hervé MARTINET, délégués suppléants

**3) FINANCES**

Responsable : Monsieur Gilles MARCON, Vice-Président

Madame Rosemarie GERMAIN, déléguée titulaire

**4) COMMISSION LOCALE D'ETUDES DES TRANSFERTS DE COMPETENCES (CLETC) :**

Responsable : Monsieur Jean-Luc DEMARQUET, Vice-Président

Responsable suppléant : Monsieur Jean-Louis BLACK, membre du bureau

Madame Rosemarie GERMAIN, déléguée titulaire

Madame et Messieurs Isabelle BRASIER, Guy VITRANT, Yves RETHOUZE, Bernard DUBUISSON et Didier CHAPUIS, délégués suppléants

**5) GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SCOT :**

Responsable : Monsieur Bernard MARANDET, Vice-Président

Responsable suppléant : Monsieur Michel JERDELET, membre du bureau

Messieurs Charles TODESCHINI et Pierre GAVIN, délégués titulaires

Messieurs Pierre EVRARD, Christophe MARQUET, Jacques FESSLER et Serge BREDA, délégués suppléants

**6) GESTION DES DECHETS MENAGERS :**

Responsable : Monsieur Didier BRIFFOD, Vice-Président

Responsable suppléant : Monsieur Jean-Pierre PACCOUD, membre du bureau  
Messieurs Serge RONZON et Joël PRUDHOMME, délégués titulaires  
Messieurs Jean-Pierre FILLION, Yves DELACHENAL, Jean-Paul  
CARRON et Jean DONINI, délégués suppléants

**7) DEVELOPEMEMENT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL :**

Responsable : Monsieur Jean-Marc BEAUQUIS, Vice-Président  
Responsable suppléant : Monsieur Daniel PATUEL, membre du bureau  
Madame et Monsieur Françoise GONNET et Jean-Claude BOUDSOCQ,  
délégués titulaires  
Mesdames et Messieurs Annie POLTANI, Jacqueline ROTA, André  
POUGHEON et Mourad BELLAMMOU, délégués suppléants

**8) SERVICES A LA POPULATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC  
LES ASSOCIATIONS :**

Responsable : Monsieur Jean-Marc COUTURIER, Vice-Président  
Responsable suppléant : Monsieur Roland MULTIN, membre du bureau  
Madame et Monsieur Marie-Noëlle BEREZIAT-DEBOST et Albert COCHET,  
délégués titulaires  
Mesdames et Messieurs Michèle MUTTONI, Armelle LINGOT, Thierry  
MARTINET et Christian PORTIER, délégués suppléants

**9) POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DES ESPACES**

Responsable : Monsieur Gilles THOMASSET, Vice-Président  
Responsable suppléant : Monsieur Gustave MICHEL, membre du bureau  
Madame et Monsieur Marie-Thérèse PERRIN et Philippe DINOCHÉAU,  
délégués titulaires  
Madame et Messieurs Ursula RHYNER, Fabrice MICHEL, Denis MOSSAZ et  
Jean-Pierre GABUT, délégués suppléants

Le Conseil de communauté confirme par vote au scrutin public la composition des  
9 commissions proposées ci-avant et leurs attributions respectives, telles que définies  
et présentées.

**6-2-2 Constitution de la commission d'appel d'offres**

Le bureau de communauté réuni le 30 avril 2008 a donné un avis favorable pour que  
la commission d'appel d'offres prévue soit désignée de façon permanente et unique  
pour toute la durée du mandat par les dispositions des articles 22 et 123 du Code des  
marchés publics.

Les membres de cette commission doivent être élus à bulletins secrets par scrutin de  
liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Comptant 5 membres  
titulaires et 5 membres suppléants, en sus du Président, elle pourrait être constituée,  
pour sa plus grande part, par les Vice-Présidents délégués ayant à connaître par leurs  
attributions la passation de marchés d'achats de fournitures, services et travaux.

Sur proposition du Président et après appel à d'éventuels autres candidats, les  
personnes suivantes se portent candidates pour faire partie de la commission d'appel  
d'offres permanente, unique et générale :

Membres titulaires :

Gilles MARCON, Vice-Président délégué aux finances,  
Jean-Luc DEMARQUET, Vice-Président délégué aux transferts de compétences,

Patrick PERREARD, Vice-Président délégué au développement économique et commercial,  
 Didier BRIFFOD, Vice-Président délégué à la gestion des déchets ménagers,  
 Bernard MARANDET, Vice-Président délégué aux grands équipements structurants et au SCOT,

Membres suppléants :

Régis PETIT, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et politiques contractuelles,  
 Roland MULTIN, membre du bureau de communauté,  
 Jean-Pierre PACCOUD, membre du bureau de communauté,  
 Gilles THOMASSET, Vice-Président délégué aux politiques environnementales et gestion des espaces naturels,  
 Jean-Marc BEAUQUIS, Vice-Président délégué au développement touristique et patrimonial.

Après vote au scrutin secret, le conseil communautaire arrête à l'unanimité et un bulletin blanc, la composition de la commission d'appel d'offres telle que proposée.

**6-3 Marchés publics : validation et mise à jour des règles internes de passation des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € HT**

Au titre des marchés publics et selon les dispositions du code correspondant des règles internes peuvent être instituées pour la passation des « marchés à procédure adaptée » (MAPA) d'un montant compris entre les seuils de 4 000 et 90 000 € HT. Le conseil de communauté dans le cadre de l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'administration communautaire et dans le sens d'un assouplissement raisonnable des modalités à mettre en œuvre à cet égard, adopte les nouvelles propositions de mesures qui s'établissent comme suit :

Seuils et montants	Procédures	Modalités
de 0 à 4 000 € HT	Simple consultation	Définition des besoins - Simple consultation des fournisseurs ou prestataires adéquats
de 4 001 à 50 000 € HT	Consultation écrite	Définition des besoins - Avis de publicité simplifié - Consultation écrite d'au moins 3 fournisseurs ou prestataires adéquats - Commande sur devis
de 50 001 à 90 000 € HT	Publicité allégée et consultation écrite	Définition des besoins - Publicité JAL - Diffusion Internet - Consultation écrite d'au moins 3 fournisseurs ou prestataires - Devis

**7 Extension du Parc d'activité économique des Etournelles : adoption des marchés de VRD, espaces verts et éclairage public**

Les offres des entreprises pour l'exécution des travaux dédiés à l'extension du Parc d'activité économique (PAE) des Etournelles répartis en 3 lots (VRD - espaces verts - éclairage public) ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de ses réunions des 31 mars et 14 avril 2008. A cette occasion cette instance a convenu de retenir les entreprises suivantes pour les lots concernés :

- Lot 1 – VRD : Groupement FAMY – APPIA pour un montant de 1 104 731,90 € HT dont 853 120,50 € HT pour la tranche ferme et 251 611,40 € HT pour la tranche conditionnelle
- Lot 2 – Espaces verts : MT Paysage pour un montant 119 867,25 € HT dont 62 583,50 € HT pour la tranche ferme et 57 283,75 € HT pour la tranche conditionnelle
- Lot 3 – Eclairage public : Salendre Réseaux pour un montant de 48 170,00 € HT (tranche ferme uniquement)

Concernant ces travaux et les lots « VRD » et « espaces verts », la commission de développement économique et commercial réunie le 28 avril 2008 s'est prononcée pour l'exécution de la tranche conditionnelle des travaux et a confirmé la nécessité de leur affermissement, avec toutefois un différé pour ce qui est des espaces verts. Le Conseil de communauté confirme le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer ces marchés de travaux, eu égard à leurs montants favorables, s'intègrent sans difficulté dans le cadre de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération aux entreprises précitées.

## **8 Affaires diverses**

### **8-1 Cession de la ville de Bellegarde des locaux en copropriété sis dans l'immeuble SOUDIER – Place Victor Bérard (Maison du Tourisme)**

Par convention en date du 30 octobre 1998 le SIVOM du Bassin Bellegardien avait consenti, en contrepartie de la prise en charge financière par la Ville de Bellegarde sur Valserine du coût d'acquisition et d'entretien des locaux affectés à l'Office de Tourisme, dans l'immeuble SOUDIER, 24 place Victor Bérard, à céder à cette commune, ses parts de copropriété, en vue d'une démolition future du bâtiment sous réserve d'assurer tant que nécessaire l'accueil des services de l'Office de Tourisme. Monsieur le Maire de Bellegarde ayant requis de la CCBB l'exécution de cette clause, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité la cession à titre gracieux à la ville de Bellegarde-sur-Valserine des locaux en copropriété sis 24 place Victor Bérard hébergeant l'Office de tourisme de Bellegarde et sa région sous réserves que les services de l'Office de Tourisme continuent à être accueillis dans cet immeuble jusqu'à leur relogement.

### **8-2 Avenant prorogeant la validité de la convention de mission intervenue avec l'ADE Pays de Gex – Bassin Bellegardien**

La convention avec l'Agence de développement économique Pays de Gex – Bassin Bellegardien est échue depuis le 31 décembre 2007 et doit être reconduite sans attendre car les actions en matière de développement économique et commercial en cours et prévues dans le cadre du Contrat de Développement Régional (CDRA) intervenu entre la Région Rhône-Alpes et les deux communautés de communes du

Pays de Gex et du Bassin Bellegardien sur les territoires communautaires correspondants, ne sont pas achevées.

Toutefois l'expiration prochaine du CDRA et le renouvellement récent des instances communautaires ne favorisant pas l'établissement d'une nouvelle convention sans une réflexion préalable et une ébauche suffisamment aboutie des actions futures à conduire, contractuellement avec la Région et dans le cadre des orientations politiques actuelles imposées par cette dernière.

Ainsi il a été convenu avec l'assentiment sur le sujet de la CCPG de proroger « plus simplement » par voie d'avenant la convention initialement intervenue avec l'ADE en juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008. Entretemps, les modalités et les conditions de la collaboration nouvelle à définir avec l'ADE auront pu se concevoir et se préciser.

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité cet avenant avec l'ADE prorogeant la validité de la convention de mission intervenue avec cet organisme.

## **9 Informations diverses**

En clôture de séance le conseil communautaire procède, sous la conduite du Président, au traditionnel tour de table de fin de séance au cours duquel :

- Monsieur PATUEL, maire de Montanges, souhaite avoir des précisions sur les fonds de concours à venir. Il lui est répondu qu'actuellement leur attribution pour les nouveaux projets est gelée. Le président ajoute que la CCBB fait des efforts financiers avec l'atelier d'utilité sociale à vocation environnementale EIJA mis à disposition gratuitement des 13 communes du territoire ainsi que la communication envers les associations destinée à toutes les communes du territoire,
- Madame Marie-Noëlle BÉRÉZIAT-DEBOST précise apprécier le dossier envoyé avant chaque conseil de communauté,
- Monsieur Pierre GAVIN, maire de Lancrans, indique que Lancrans et Confort appartenant au canton de Collonges et à la communauté de communes du Bassin Bellegardien sont très sollicités par les réunions et qu'il serait souhaitable qu'ils bénéficient du même ressort administratif que les autres communes de la CCBB (même canton, même arrondissement,...),
- Monsieur Jean-Louis BLACK, maire de Surjoux, déplore lui aussi ce gel des fonds de concours alloués aux communes.

Le Conseil communautaire est informé que la prochaine réunion du conseil de communauté aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 18 heures dans la salle des fêtes de Champfromier.

Vu, le Président,

Le Secrétaire de séance,

Michel DE SOUZA

Philippe DINOCHÉAU